Madame Hélène IEKAWE
Membre du gouvernement chargé d'animer et de contrôler le secteur de l'enseignement, du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche, et de la mise en place du service civique.

Nouméa, le 11 février 2016

Lettre de rentrée 2016 à l'ensemble des personnels des premier et second degrés du public et du privé

Madame, Monsieur,

La rentrée scolaire 2016 n'est pas une rentrée comme les autres. En effet, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté la délibération relative à l'avenir de l'Ecole calédonienne le 15 janvier dernier, qui présente une large ambition pour les années à venir, fixant des objectifs précis et chiffrés. Ce texte nous donne les grandes orientations que nous attendions depuis de nombreuses années. Enfin, il prévoit une charte d'application qui va permettre de définir, en concertation avec tous les partenaires, les actions essentielles qu'il convient de mener au plus près des réalités de terrain pour favoriser la réussite des élèves.

Notre Ecole, c'est plus de 72.000 élèves et étudiants dans les établissements scolaires, en 2015. C'est plus de 6.000 personnels répartis dans 259 écoles, 56 collèges et 19 lycées. C'est aussi une dépense intérieure d'éducation de plus de 100 milliards de Francs CFP chaque année. Ces quelques chiffres illustrent l'importance et l'enjeu pour la Nouvelle-Calédonie du projet éducatif.

Les transferts progressifs de compétences de l'enseignement ont permis à la Nouvelle-Calédonie d'avoir les moyens de mettre en place une véritable politique éducative adaptée aux besoins de nos élèves, des parents, de nos personnels et du pays. C'est bien ce qu'avaient prévu l'Accord de Nouméa de 1998 et la loi organique 99-209 du 19 mars 1999.

Cette volonté de construire l'Ecole calédonienne a été exprimée à de nombreuses reprises. Dès 2002, le colloque « Pour une Ecole de la réussite », a esquissé des pistes. Celles-ci ont été reprises, amendées, étoffées en 2010 à l'occasion du Grand débat sur l'Ecole, qui a permis à plus de 4.000 calédoniens de s'exprimer. Entre 2012 et 2014, la réflexion s'est poursuivie et a donné lieu à la rédaction d'études et de rapports de nombreux acteurs de la communauté éducative. Toutes ces étapes ont clairement démontré la nécessité de se doter d'une politique éducative cohérente.

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - 8, route des artifices - BP M2 - 98 849 Nouméa Cedex
Tél. (687) **24 65 65** - Fax. (687) 24 66 20 - www.gouv.nc

Cette délibération est essentielle, elle donne un cadre juridique au projet éducatif, fixe les principes et les valeurs de notre Ecole et détermine les grandes orientations que chacun va devoir partager et mettre en œuvre. Elle contient également un mécanisme essentiel qui va permettre d'associer tous les partenaires de la communauté éducative à travers la charte d'application en cours d'élaboration.

En effet, nos élèves ont besoin de partager des valeurs et des principes, c'est bien l'objet du préambule qui permet de faire le lien entre l'Ecole de la République et l'Ecole calédonienne. Celles-ci ne s'opposant nullement, la construction du destin commun implique que nous soyons clairs sur ce que nous entendons apprendre à nos élèves de ce point de vue. Nous comptons sur vous, acteurs de l'enseignement, pour initier des actions dans vos établissements mettant en exergue ces valeurs.

Ce texte préfigure le code de l'éducation de la Nouvelle-Calédonie. Il permet d'encadrer des pratiques jusqu'ici insuffisamment réglementées et met également fin à certains vides juridiques. Enfin, il apporte à l'ensemble des bénéficiaires un accès facilité au droit à l'éducation en réaffirmant ses aspects essentiels.

La délibération répond à la nécessité pour l'ensemble de la communauté éducative de disposer de grandes orientations. Celles-ci vont permettre d'améliorer la réussite de nos élèves, de mieux asseoir notre Ecole dans son environnement tout en tenant compte de l'ouverture sur le monde. La prise en compte de la diversité de la population scolaire, des langues et cultures des enfants, constitue autant de défis, notamment pédagogiques, pour notre Ecole. Il s'agit de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et la place que doivent tenir en Nouvelle-Calédonie les enseignements professionnels, technologiques et agricoles. Toutes ces orientations constituent des points d'amélioration de l'Ecole en Nouvelle-Calédonie sans remettre en cause la qualité de ce qui existe, les diplômes, la formation des enseignants et le caractère universel de cette école.

Nous rappelons que les principaux acteurs concernés, à travers leurs représentants, c'est à dire les chefs d'établissement et directeurs d'école, les inspecteurs, les personnels et les parents d'élèves ont été directement impliqués dans la rédaction de ce texte et l'ont validé à plusieurs reprises, y compris le préambule.

Cette délibération constitue un premier temps fort du projet éducatif. Il sera suivi dès le mois de juillet d'une seconde séquence importante permettant d'approuver les actions à mettre en œuvre. Au regard de la répartition des compétences, le travail se poursuivra de manière constructive et efficace, afin que l'engagement de l'ensemble des acteurs soit effectif.

D'ores et déjà, nous savons que vous œuvrez pour faire réussir les élèves qui vous sont confiés. Ainsi, en écho avec vos pratiques professionnelles existantes, les ambitions de ce projet éducatif et les actions qui les accompagnent constituent des leviers du changement et de l'amélioration du système éducatif.

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - 8, route des artifices - BP M2 - 98 849 Nouméa Cedex
Tél. (687) **24 65 65** - Fax. (687) 24 66 20 - www.gouv.nc

La première de ces ambitions vise à développer l'identité de l'Ecole calédonienne, pour favoriser le vivre ensemble. Notre Ecole doit absolument répondre aux besoins de notre pays, c'est pourquoi, il est nécessaire de l'adapter en fonction de ses réalités.

Prendre en compte la diversité des enfants, pour favoriser la réussite de tous, est la deuxième ambition. En effet, tous les élèves doivent réussir à l'école et au-delà du principe réaffirmé d'une scolarité commune, c'est la personnalisation des parcours qui doit prévaloir. Les projets d'école et d'établissement veilleront à cette mise en œuvre.

La troisième ambition consiste à créer un environnement de travail favorable, pour un meilleur épanouissement de l'élève au sein de l'Ecole. Nos enfants ont des droits, nous devons assurer leur bien-être, instaurer à l'école un climat scolaire propice à leur réussite. Nous veillerons tout particulièrement, en contrepartie, à ce qu'ils répondent à leurs obligations en termes de respect des biens et des personnes.

Enfin, pour répondre aux défis du XXIème, notre Ecole doit s'ouvrir sur la région Océanie et sur le monde. Cette ouverture est rendue possible par des échanges, l'enrichissement linguistique et des partenariats avec le monde du travail. Dans cette perspective, le numérique doit à la fois être vecteur de communication et d'appropriation des connaissances.

En conclusion, la réflexion liée aux actions constitutives de la charte d'application de la délibération viendra vous offrir des pistes permettant de décliner, de manière pragmatique, ces quatre ambitions.

Personnels enseignants et non enseignants, nous savons pouvoir compter sur votre implication pleine et entière pour faire vivre, dans vos écoles et établissements, la politique éducative décidée par la Nouvelle-Calédonie. Votre mission est essentielle pour la réussite de notre Ecole, elle s'articule avec l'ensemble de la communauté éducative, et plus particulièrement avec les parents, sachant que l'objectif commun est la réussite des enfants scolarisés en Nouvelle-Calédonie.

Vous souhaitant une excellente rentrée 2016, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma plus respectueuse considération.

Le Membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
chargé du secteur de l'enseignement, du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche, et de la mise en place du service civique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE * GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE *

Hélène IEKAWE

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - 8, route des artifices - BP M2 - 98 849 Nouméa Cedex
Tél. (687) 24 65 65 - Fax. (687) 24 66 20 - www.gouv.nc